



SNUipp-FSU 68



Compte-rendu entrevue DASEN mardi 11 juin 2013 Intersyndicale SNUipp-FSU, SNE et SNUDI-FO

Présents :

DSDEN 68 : Madame SAVOURET, Monsieur EHRET, Madame BALP

Délégation :

Deux directrices

Anne Sophie LAMBS, SNUipp ; Marianne GAUME, SNE ; Pierre KEHRLI, SNUDI

Situation et conditions de travail des directeurs des écoles élémentaires et maternelles

La question de **l'utilisation de l'outil informatique**, notamment AFLENET, TBE et base élève a été décrite avec les points d'achoppement suivants :

Saisies longues et fastidieuses, redondantes car les applications ne sont pas incrémentées

DASEN : améliorations et simplifications sont prévues

Les principaux des collèges ont été sensibilisés au problème des demandes de transmission d'informations redondantes avec les saisies sur les applications citées précédemment

Redondance également entre les saisies informatiques et les demandes d'information sur papier
Problème de la tenue du **registre matricule** (inscription manuelle) et absence d'archivage dans les applications TBE et base élève

DASEN : La tenue du registre matricule est certainement obligatoire, cette réponse sera confirmée après vérification

La lourdeur des demandes de transmission d'information à l'institution a également été décrite, en particulier le fait que les exigences s'ajoutent les unes aux autres, sans être priorisées.

DASEN : Un échéancier annuel des tâches prévisibles et incontournables sera établi.

Les temps de liaison avec les familles sont aussi très importants, que ce soit les moments de finalisation des inscriptions ou les entretiens liés à des orientations particulières ou suivi des enfants en difficulté, ce dernier cas étant en forte hausse depuis la disparition en de nombreux endroits des RASED qui se chargeaient de ces entretiens auparavant.

La question de la **formation des directeurs** sur un ensemble de compétences indispensables pour la bonne réalisation de leurs missions est posée. (notamment en matière de droit et de réglementation)

L'ensemble de ces difficultés pèse sur les directeurs bénéficiant d'une décharge de service ou non.

DASEN :

Concernant la formation des directeurs, 5 semaines sont prévues pour les nouveaux directeurs, 4 jours pour les faisant fonction

Un groupe de travail sera constitué pour notamment réfléchir sur les besoins concrets en termes de formation et de constitution de fiches à l'usage des directeurs, normalement la deuxième

quinzaine de septembre. La recherche de simplification des tâches et leur diminution en terme de volume est à l'ordre du jour.

L'aide matérielle à la direction, en forte diminution, est également pointée.

DASEN : Concernant les EVS aides à la direction, leur nombre ne cesse de diminuer (de 108 en 2011 à 36 maintenant...) les personnes qui continuent à pouvoir bénéficier de ce statut seront reconduites dans leurs fonctions. Le potentiel de recrutement sera connu ultérieurement. Les 15 IEN seront sollicités pour établir la liste des établissements de leur circonscription qui nécessitent en priorité l'affectation d'un EVS aide à la direction.

Une question concernant **l'autorisation d'utiliser son véhicule pendant le temps de décharge** pour se rendre dans une autre école (par exemple du RPI, pour animer une réunion) est posée : la DASEN répond que ce trajet est autorisé et couvert en cas d'accident (accident du travail) mais à la condition de ne pas être ailleurs que sur le trajet réel rendu nécessaire par les impératifs du service.

Une question concernant les **disparités d'effectifs entre le circuit mono et bilingue** a été développée : au niveau départemental, les effectifs se rapprochent, même si au plan local (Traubach), des différences d'effectifs allant du simple au double sont constatées. L'évolution du circuit bilingue à parité vers une « troisième voie » initiée par le Recteur a été explicité : la formule 2 heures d'enseignement en allemand tous les matins serait une alternative pour permettre aux élèves qui ne se sentent plus capables de suivre dans la formule bilingue à parité horaire de poursuivre néanmoins dans un cursus bilingue.

La délégation présente à la DASEN la revendication de ne **pas devoir effectuer l'APC pour l'ensemble des directeurs** (situation actuelle : le nombre d'heures d'APC dues est inversement proportionnelle à la quotité de décharge !)

DASEN : sur position de refus de la demande.

Accord cependant pour la **mise en place d'un groupe de travail** réunissant un panel de directeurs représentatifs (écoles de diverses dimensions, rurales ou urbaines), des représentants de l'administration et des syndicats.